



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 octobre 2025

Présents :

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Christine Pouchoulin
Marina Catherin
Philippe Criscuolo
Fabien Geoffray
Hélène Lachenal
Carol-Anne Larouzée-Cervantes
Samuel Lazare
Chantal Olivier
Olivier Paillon
Catherine Stalle

Excusés :

François Astruc
Eva Chardon

Pouvoirs :

Michel Arnaud
(Pouvoir à A. Goy)
Jean-Luc Desvignes
(Pouvoir à S. Lazare)
Valérie Noiray
(Pouvoir à B. Fillion)
Odette Pascal
(Pouvoir à C. Olivier)

Conseillers en exercice : 19

Votants :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25.05.01 : CCMP – Avis sur Plan De Mobilité Simplifié

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de TRAMOYES (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire.

Secrétaire de séance : Fabien Geoffray

Rapporteur : Xavier Deloche

Par délibération en date du 08 juillet 2025, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a arrêté le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Le PdMS est un document à caractère prospectif qui fixe un plan d'action coordonné et cohérent et des orientations pour la période 2025/2035 touchant à l'aménagement des espaces publics, les connexions avec les territoires voisins, le développement de la multimodalité et l'accompagnement des habitants vers de nouvelles pratiques. Il se compose d'un diagnostic et de la définition des enjeux et des orientations stratégiques retenus, et d'un plan d'action.

Il convient que les communes membres délibèrent de manière concordante pour émettre un avis sur le document finalisé. Les avis et remarques seront traités et intégrés dans un document « Recueil et traitement des avis », qui sera annexé au dossier final du PDMS.

Le Conseil municipal ayant délibéré,

1/ APPROUVE le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) tel que voté par la CCMP le 08 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Xavier DELOCHE